



Le Directeur général de l'Office national d'Identification (ONI), Jean Baptiste Saint-Cyr, a fait le point, lundi, sur l'ensemble des dispositions prises par l'institution qu'il dirige en vue, dit-il, d'accompagner la population, le CEP et le gouvernement en vue des prochaines joutes électorales dans le pays.

Un plan de contingence a été mis en place en vue de répondre aux besoins des personnes qui sollicitent le service de l'ONI et dont le nombre augmente de plus en plus à l'approche des élections, a informé le Directeur général de l'ONI. Ce plan consiste à renforcer les capacités de l'institution à tous les niveaux en ce qui a trait aux différentes étapes du processus de l'enregistrement des citoyens, a-t-il expliqué.

Pour faciliter les travaux d'enregistrement, l'ONI a procédé à l'augmentation de l'effectif des opérateurs, l'ouverture de bureaux annexes, l'organisation des unités d'enregistrement, a fait savoir le numéro 1 de l'ONI. En ce qui concerne, la collecte et traitement des données,

Haïti-élections: l'ONI annonce des dispositions en perspective des prochaines élections

Écrit par WJL/HPN

Lundi, 02 Mars 2015 14:36

l'Institution a fait l'acquisition d'un AFIS de plus grande capacité. La flotte de véhicules ainsi que le nombre d'opérateurs de contrôle de qualité ont été augmentés, a-t-il ajouté.

M. Saint-Cyr a également fait part d'un ensemble de mesures pour une meilleure production et livraison des cartes. Il a noté, par ailleurs, que les cartes d'identification (CIN) ne sont plus produites à l'étranger. De nouveaux équipements ont été achetés pour augmenter la production qui est passée de 8 mille à 10 mille cartes par jour.

L'Etat haïtien a déjà fait l'acquisition d'un nouveau système qui va permettre de produire 24 mille CIN par jour, a indiqué Jean Baptiste Saint-Cyr ajoutant qu'un centre d'appel dont le numéro est *8282 est aussi mis à la disposition de la population pour solliciter des informations.

Selon, le Directeur général de l'ONI, plus de 6 millions de personnes ont été enregistrées dans la base de données de l'ONI de 2005 à nos jours.

Des dispositions ont été également prises pour épurer la liste électorale générale (LEG) a-t-il informé. Les personnes qui sont mortes durant le 12 janvier et dans d'autres circonstances dont le décès a été déclaré sont déjà mises en quarantaine dans le registre d'identification.

Pour les portées disparues, l'ONI doit attendre 10 ans pour les extraire du registre, tel qu'il est prévu dans la législation haïtienne, a fait savoir Jean Baptiste Saint-Cyr.

Seulement 30 sur 6 millions de personnes enregistrées ont été mise en quarantaine dans le cadre du processus d'épuration, a fait savoir M. Saint-Cyr encourageant les membres de la population à déclarer les décès de leurs proches pour faciliter le processus.

D'un autre côté, le directeur de l'Office national d'identification a assuré que les électeurs (rices) peuvent voter avec leurs cartes dans les prochaines élections, même si elles ne sont pas encore renouvelées ».